

Schœlcher, le 1^{er} octobre 2018

Micheline BILAS et Charles CHARPENTIER-TITY
Inspecteurs d'académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de Mathématiques

A

Mesdames et Messieurs les Professeurs
de Mathématiques
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Des collèges et lycées, publics et privés



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

INSPECTION
PÉDAGOGIQUE
RÉGIONALE

Dossier suivi par
Micheline BILAS
Charles CHARPENTIER-TITY

Téléphone
05.96.52.27.28

Fax
05.96.52.27.29

Mel
ce.ipr@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 Schœlcher
cedex

Objet : Lettre de rentrée 2018

Référence : IPR //MJB/N° 18 -

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire 2018-2019 et adressons nos vœux de réussite aux professeurs stagiaires qui nous rejoignent. Nous vous remercions du travail accompli l'an passé. Nous adressons tous nos remerciements aux enseignants qui ont assumé des fonctions de tutorat ou de formation.

Ce courrier nous permet de vous communiquer les nouveautés et les points essentiels engageant les enseignants de mathématiques pour cette année scolaire. Des compléments d'information ainsi que de nombreuses ressources sont accessibles en suivant les liens hypertexte de ce document et disponibles sur notre site académique. Ils pourront faire l'objet de courriels ultérieurs à votre adresse professionnelle. La consultation régulière de la messagerie académique est donc essentielle.

Pour rappel, tous les enseignants, de collège comme de lycée, sont concernés par la continuité des apprentissages et des parcours (Parcours Citoyen, Parcours Avenir, Parcours d'Éducation Artistique et Culturel et Parcours Éducatif de Santé).

Madame Christine NOUEL et Monsieur Serge LOUISE assurent les fonctions de chargés de mission et nous apportent leur aide pour vous accompagner dans vos pratiques et dans l'élaboration de vos projets.

L'Inspecteur Général de Mathématiques en charge de l'académie est, pour cette année encore, Monsieur Xavier SORBE.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Plan VILLANI-TOROSSIAN

Le rapport Villani-Torossian présenté le 12 février 2018, propose « [21 mesures pour l'enseignement des mathématiques](#) ». Une partie importante de ce plan, qui concerne des aspects spécifiques de la discipline, figure dans le plan mathématiques académique.

Les recommandations de ce rapport concernant des aspects spécifiques de la discipline sont : la place du calcul, des opérations et de la résolution de problèmes à l'école (mesure 11), le rôle du cours et de la preuve en mathématiques dans le secondaire, la clarification des programmes (mesure 13), la mémorisation et la place des automatismes sur l'ensemble de la scolarité (mesure 12), la focale sur le triptyque manipulation-verbalisation-abstraction à tous les niveaux de la scolarité.

Plan « mathématiques »

Un nouveau plan « mathématiques » pour la période 2018-2022 a été élaboré. Vous le trouverez en annexe de cette lettre et sur le site académique. Trois axes ont été définis :

1. *Conforter les actions de formation et d'accompagnement de l'ensemble des acteurs avec pour priorité le premier degré et en mettant l'accent sur des réseaux (établissement/écoles).*
2. *Créer un environnement plus favorable à l'apprentissage des élèves et utiliser de manière plus efficace les dispositifs de différenciation et d'aide.*
3. *Valoriser et développer des actions éducatives mathématiques scolaires et périscolaires.*

Chaque établissement devra élaborer une déclinaison des axes du plan mathématiques académique en concertation avec le groupe de pilotage de ce plan.

« Expression Orale Libre (EOL) »

A l'initiative de monsieur le Recteur, un nouveau rituel pédagogique doit être mis en place au cours du premier trimestre. La circulaire académique précisant les principes et les modalités de ce nouvel exercice vous a été transmise à votre adresse professionnelle.

AU NIVEAU DU COLLEGE

Programmes, ressources pour faire la classe et préparer au DNB

Le [bulletin officiel n°30 du 26 juillet 2018](#) apporte quelques ajustements aux programmes de [cycle 3](#) et de [cycle 4](#), essentiellement pour clarifier et préciser certains points.

Ces programmes réaffirment l'importance de :

- la place du calcul ;
- la résolution de problèmes et l'acquisition de compétences (qui supposent de disposer d'automatismes) ;
- l'acquisition d'automatismes (favorisée par la mise en places d'activités rituelles, notamment de calcul (mental ou réfléchi) par exemple sous forme de « questions flash ») ;
- la formation au raisonnement et l'initiation à la démonstration ;
- la trace écrite de cours claire, explicite et structurée qui récapitule de façon organisée les connaissances, les procédures et les stratégies étudiées.

Ces ajustements de programme entrent en vigueur dès cette rentrée ; en complément, de nouveaux repères de progressivité annuels seront publiés très prochainement.

Les [évaluations en classe de sixième](#) qui ont eu lieu l'an dernier seront renouvelées cette année entre le 1er et le 19 octobre 2018. Ce test de positionnement permet d'identifier les acquis et les besoins de chaque élève en vue de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté et de remédier à leurs difficultés éventuelles.

Dispositif « Devoirs faits »

En collège, ce dispositif est proposé pour la seconde année aux élèves qui le souhaitent. Il correspond à une réelle et importante attente, tout en contribuant à la réduction des inégalités pouvant exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter à leurs enfants. Nous remercions ceux d'entre vous qui ont encadré des séances ou participé à l'organisation de ce dispositif.

La réussite de cette action nécessite une réflexion collective de l'ensemble de l'équipe pédagogique de chaque classe et une concertation sur les objectifs et les modalités du dispositif en lien avec la nature et les objectifs du travail hors de la classe. L'efficacité du dispositif nécessite aussi que les personnes encadrant les collégiens connaissent les attentes de chaque enseignant.

Si vous n'intervenez pas dans ce dispositif, nous vous encourageons à assister à quelques-unes de ces séances afin de mieux comprendre comment les élèves qui vous sont confiés apprennent et travaillent.

AU NIVEAU DU LYCEE

Réforme du lycée général et technologique

Dès la rentrée 2018, la classe de seconde connaît quelques évolutions :

- un [test numérique de positionnement](#) a été organisé au cours de la deuxième quinzaine de septembre. Il doit permettre à chaque élève d'identifier ses acquis et ses besoins en mathématiques. La correction est automatisée et les résultats anonymes, confidentiels, communiqués aux élèves et uniquement partagés avec les professeurs concernés et les familles. Il constitue, comme en sixième, la première étape pour l'accompagnement personnalisé.
- un temps dédié à l'aide aux choix d'orientation afin d'accompagner chaque élève dans la conception de son projet (54h). Un [guide d'accompagnement à l'orientation](#) fournit des pistes d'action.

La modernisation du baccalauréat est engagée. La mise en œuvre de la [réforme du lycée général et technologique](#) sera progressive. Elle s'appliquera à compter de la rentrée 2019 pour les classes de seconde et de première, et de la rentrée 2020 pour la terminale.

Les nouveaux programmes de lycée sont attendus dans le courant du premier trimestre.

Transformation de la voie professionnelle

Un baccalauréat professionnel plus progressif se met en place. La classe de seconde professionnelle sera désormais organisée par grandes familles de métiers regroupant des compétences professionnelles communes à plusieurs spécialités de baccalauréat. Le choix de la spécialité aura lieu à l'issue de la seconde. En terminale professionnelle, l'élève, selon qu'il décide de s'orienter vers la vie active ou de poursuivre vers l'enseignement supérieur, pourra suivre un module d'insertion professionnelle et d'entrepreneuriat ou un module de poursuite d'études. L'ouverture de classes passerelles vise à soutenir la réussite de bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur pour les préparer à leur entrée en STS ou en classes préparatoires.

Laboratoires de mathématiques

Destiné aux enseignants, le laboratoire de mathématiques, en lien avec l'enseignement supérieur, est conçu comme un lieu de formation permanente et de réflexion disciplinaire, didactique et pédagogique des équipes de mathématiques. Il participe à la formation continue et au développement professionnel des enseignants. C'est un projet à l'échelle de l'établissement qui renforce l'efficacité et consolide l'esprit d'équipe.

Le laboratoire de mathématiques est un lieu d'étude et de production sur des thèmes choisis par ses membres, d'actualisation et de partage de connaissances et de compétences théoriques ou pratiques. Il s'appuie sur des partenariats avec des acteurs de la recherche et de la formation continue (IREM, Universités, ESPE, Instituts de recherche, Maisons pour la science, APMEP, etc ...).

L'objectif, pour cette première année, est de permettre la création de quelques laboratoires dans notre académie. Un appel à projet sera envoyé prochainement dans vos établissements.

Sections de techniciens supérieurs (STS)

Comme chaque année, une lettre de rentrée précisant les nouveautés vous parviendra très prochainement.

VIE DE LA DISCIPLINE

Programme Académique de Formation (PAF)

Les actions de formation sont consultables sur le site académique. Vous pouvez informer le coordonnateur académique de formation, Mme Karine ALEXIA (karine.alexia@ac-martinique.fr) de votre candidature.

Promotion et la valorisation de la discipline

Nous vous demandons de contribuer à susciter chez les élèves le goût des sciences et de la recherche et à leur donner une image positive des mathématiques. Cette promotion et cette valorisation doivent être faites dans le cadre de votre classe, mais aussi en favorisant la participation de vos élèves à ces manifestations.

- [Fête de la science](#) du 10 au 18 novembre 2018 ;
- [Semaine des maths](#) sur le thème « Jouons ensemble aux mathématiques » du 11 au 17 mars 2019 ;
- [Rallye Mathématique des Antilles](#) de janvier à mars 2019 ;
- [Olympiades de Mathématiques](#) le 13 mars 2019 (vous pouvez entraîner vos élèves en utilisant les [annales](#) qui sont accessibles sur le site de l'APMEP) ;
- Concours divers ([Calcul@TICE](#), [Al-Kindi](#), [Algoréa](#), [Castor informatique](#), ...).

Rendez-vous de carrière

La réforme de l'évaluation des personnels enseignants comporte deux éléments complémentaires : un accompagnement des personnels enseignants tout au long de leur parcours professionnel et des rendez-vous de carrière, moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle. Trois rendez-vous de carrière sont prévus : au 6e, 8e et 9e échelon (pour l'accès à la hors classe). Vous trouverez plus de détails sur le [guide du rendez-vous de carrière](#).

Préparation d'une visite dans le cadre de l'accompagnement

Dans ce cadre, vous devrez nous envoyer par mail ou mettre à notre disposition :

- un lien vers la version numérique du cahier de textes (dès connaissance de la date de la visite) ;
- les progressions annuelles prévues (vous préciserez si ces progressions sont le fruit d'une réflexion individuelle ou d'un travail en équipe) ;
- les documents utilisés dans votre enseignement, notamment sur l'intégration des TICE ;
- les énoncés de toutes les évaluations (interrogations écrites, devoirs en classe ou à rédiger en temps libre) de la classe visitée ;
- les relevés des notes de vos élèves.

Vous pourrez y joindre, si vous le souhaitez, tout autre document que vous jugerez utile. En particulier, vous pourrez nous faire part des expérimentations et des innovations que vous mettez en œuvre.

Site disciplinaire de l'Académie

Ce [site](#) vous offre des informations générales et des documents pédagogiques dont certains sont propres à l'académie. Il doit aussi permettre de mutualiser les expériences. Nous vous encourageons donc à nous envoyer vos propres documents (progressions, devoirs communs, cours, utilisation des TICE...) à nos adresses électroniques :

charles.charpentier-tity@ac-martinique.fr et micheline.bilas@ac-martinique.fr